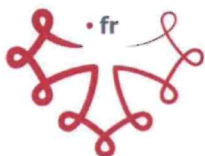


**CÉRESTE**



**Luberon**

**Mairie de CÉRESTE**  
Alpes de Haute Provence

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL

Du Jeudi 30 avril 2026  
à 19 h

Salle du conseil municipal

Le jeudi 30 avril 2026 à 19 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Gérard BAUMEL.

**Présents** : Gérard BAUMEL, Marie MEHAYE, Philippe DESCOTTES, Laurence MONGET, Stéphan PACCHIANO, Marine VIAL, Jean-Marie WILLOCQ, Michel HAMEAU, Annie JOURDAN, Serge NALET, Tristan CRASSOUS, Stéphane DURBEC, Cindrella JOUSSE

**Représentés** : Raphaëlle LABORDE BARBANEGRE représentée par Marine VIAL, Dominique DISSAUX représentée par Annie JOURDAN

**Absents et excusés** :

### ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23/12/2025, du 21/03/2026 et du 28/03/2026.

- 1 : Compte Financier Unique 2025
- 2 : Affectation du résultat 2025
- 3 : Taux d'imposition 2026
- 4 : Subventions aux associations
- 5 : Budget Primitif 2026
- 6 : Annulation de titres prescrits
- 7 : Convention entre le SMEPGT et la commune pour les travaux d'enfouissement du quartier d'Embarde
- 8 : Fixation des loyers de la Maison de Santé
- 9 : Caserne des pompiers : lancement de la consultation auprès des entreprises
- 10 : Modification des délégations consenties au Maire suite aux remarques de la Préfecture

### Informations diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard BAUMEL, Maire.

La Secrétaire de Mairie procède à l'appel et la feuille de présence est signée par tous les présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer

### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Marie WILLOCQ est désigné secrétaire de séance.

**Arrêt des comptes-rendus des séances du conseil municipal en date du 25/12/2025, du 21/03/2026 et du 28/03/2026 en vertu de l'article L2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)**

Les comptes-rendus sont approuvés avec 13 voix pour et 2 abstentions : Monsieur Stéphane DURBEC et Madame Cindrella JOUSSE.

**Délibérations du conseil :**

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés		361 617,50	722 999,25		722 999,25	361 617,50
Opérations exercice	1 514 457,11	1 720 337,72	1 611 308,71	1 820 820,75	3 125 765,82	3 541 158,47
<b>TOTAUX</b>	1 514 457,11	2 081 955,22	2 334 307,96	1 820 820,75	3 848 765,07	3 902 775,97
Résultat de clôture		567 498,11	513 487,21			54 010,90
Restes à réaliser						78 580,00
Besoin / excédent de financement total						132 590,90
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						409 947,50

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Gérard BAUMEL vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Philippe DESCOTTES pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	434 907,21
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	132 590,90
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	513 487,21

**VOTE : 12 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**

## AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés	0	361 617.50	722 999.25	0	722999.25	361 617.50
Opérations exercice	1 514 457.11	1 720 337.72	1 611 308.71	1 820 820.75	3 125 765.82	3 541 158.47
TOTAUX	1 514 457.11	2 081 955.22	2 334 307.96	1 820 820.75	3 848 765.07	3 902 775.97
Résultat de clôture		567 498.11	513 487.21			54 010.90

Restes à réaliser	0	78 580.00
Besoin / excédent de		132 590.00

Pour mémoire : virement à la section d'investissement	409 947.50
---	------------

Le conseil municipal réuni par Monsieur le Maire et présidé par Philippe DESCOTTES délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

434 907.21	Au compte 1068 (recette d'investissement)
132 590.00	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
513 487.21	Au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

VOTE : 13 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - PATRIMOINE CLASSE

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	36 258,84	0,00	36 258,84	0,00	72 517,68	0,00
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	36 258,84	0,00	36 258,84	0,00	72 517,68	0,00

Résultat de clôture	36 258,84		36 258,84		72 517,68	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					36 258,84	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						20 968,84

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Gérard BAUMEL vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Philippe DESCOTTES pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	36 258,84

VOTE : 14 voix pour

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - PATRIMOINE CLASSE**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés	36 258.84	0	36 258.84	0	72 517.68	0
Opérations exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	36 258.84	0	36 258.84	0	72 517.68	0
Résultat de clôture	36 258.84		36 258.84			

Restes à réaliser	0	0
Besoin / excédent de	36 258.84	
Pour mémoire : virement à la section d'investissement		20 968.84

Le conseil municipal réuni par Monsieur le Maire et présidé par Philippe DESCOTTES délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0	Au compte 1068 (recette d'investissement)
0	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**TAUX D'IMPOSITION 2026**

Le conseil municipal de la commune de Céreste-en-Lubéron,

- **Fixer** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2026 (identiques à celui de 2025) à :

- 59.31 % : taxe foncière bâtie
- 29.13 % : taxe foncière non bâtie
- 16.91 % : taxe d'habitation (résidence secondaire)

Comme ils sont portés dans l'imprimé 1259 des services de la Direction Départementale des Finances Publiques

VOTE : 13 voix pour et 2 contre

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026**

Le conseil municipal délibère sur les demandes de subventions et décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

<b>Associations de droit privé</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>
Les Lutins Cérestains	2 500 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
Sté de Chasse « la Cérestaine »	1 000 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
Amicale des sapeurs-pompiers	1 200 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
Anciens combattants	300 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
Association d'animation du Prieuré de Carluc	2 000 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
Football club	2 500 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
La Strada	1 200 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
Comité d'animation	4 000 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
La Boule cérestaine	2 000 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
Prévention Routière	350 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
Funky sport	500 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
Le Cercle de famille de Reillanne	200 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
Soulenco	2 000 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
TRANS 04	1 000 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
TAIKWONDO Moyenne Durance	500 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse

Château dans le Ciel	1 000 €	13 pour et 2 abstentions : Stéphane Durbec et Cindrella Jousse
<i>Total</i>	<i>22 250€</i>	

VOTE : 13 voix pour et 2 abstentions

### **BUDGET PRIMITIF 2026**

Philippe DESCOTTES, Adjoint aux finances, présente à l'ensemble du conseil municipal le budget primitif 2026 de la commune.

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de fonctionnement votés	2 081 690.90	1 949 100.00
002 Résultat de fonctionnement reporté		132 590.90
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>2 081 690.90</b>	<b>2 081 690.90</b>

### **Section d'investissement**

Crédits d'investissement votés	767 535.90	1 202 443.11
Restes à réaliser N-1	206 890.00	285 470.00
001 Solde d'exécution reporté	513 487.21	
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 487 913.11</b>	<b>1 487 913.11</b>

<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2026</b>	<b>3 569 604.01</b>	<b>3 569 604.01</b>
--------------------------------------	---------------------	---------------------

VOTE : 14 voix pour et 1 abstention

### **ANNULATION DES TITRES PRESCRITS**

Monsieur Leveugle, Comptable Public de Forcalquier a transmis à la commune une liste détaillée des titres prescrits arrêtée à la date du 25/10/2025 pour un montant total de 3 861.26 €.

Les titres prescrits sont de 2016 à 2023 et ne peuvent absolument plus faire l'objet de poursuites de la part de Trésorerie.

Aussi, il convient de mandater au compte 65888 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion », après délibération prise par le conseil municipal et après inscription de crédits budgétaires.

Pour 2026, la somme inscrite au budget primitif s'élève à 5 000 €.

VOTE : Unanimité

### **CONVENTION ENTRE LE SMEPGT ET LA COMMUNE POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE ORANGE**

La commune est adhérente au Syndicat Mixte d'Eclairage Public de Gaz et de Télécommunication (SMEPGT) qui se substitue à la commune pour souscrire des emprunts sur l'ensemble des programmes des communes membres.

Une convention entre le SMEPGT et la commune de Céreste définit les conditions, les modalités de collaboration dans le cadre de la mise en place par la commune de la rénovation de l'éclairage public et de l'enfouissement des lignes de télécommunication.

La commune s'engage à rembourser la somme de 24 228.25 € à compter de 2026, sur présentation d'un titre, et qui se décompose ainsi :

Coût total des travaux	24 228.25 €
Nombre d'annuités	4
Total à rembourser	6 057.06 €

VOTE : Unanimité

### **MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELS : FIXATION DES LOYERS DES CABINETS MEDICAUX**

Les travaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnels sont à présents terminés.

Cabinet	Surface m <sup>2</sup>	Loyer 14 €/m <sup>2</sup> puis 3€/m <sup>2</sup> si + de 30 m <sup>2</sup>	Charges 4 €/m <sup>2</sup>
RDC Cabinet A	22.6	316 €	90 €
RDC Cabinet Salle urgence	16.35	229 €	65 €
RDC Cabinet B	18.25	255 €	73 €
Etage Cabinet C	22.43	314 €	90 €
Etage Cabinet D	22.05	308 €	90 €
Etage Cabinet E	16.78	235 €	67 €
Etage Cabinet F	20.01	280 €	80 €
Etage Cabinet Kiné	59.60	509 €	239 €
Total des charges			794 €
Total des loyers		2 446 €	

Cabinet partagé	100 €/mois si une utilisation par semaine loyer et charges comprises
	200 €/mois si deux utilisations par semaine loyer et charges comprises
	300 €/mois si trois utilisations par semaine loyer et charges comprises

VOTE : Unanimité

### **MODIFICATIONS DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AUT TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

Suites aux observations du contrôle de la légalité de la Préfecture, il est procédé aux modifications demandées, selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement, son article L2122-22 autorise le conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat les attributions.

VOTE : Unanimité

### **DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 04 ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION AUPRES DES ENTREPRISES POUR LE PROJET DE REHABILITATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DES POMPIERS**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la commune a reçu de la sarl R+4 Architectes de Forcalquier le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) de la rénovation et l'extension de la caserne des pompiers.

Le montant des travaux TTC s'élève à 961 611 € HT. La consultation des entreprises sera lancée prochainement.

Le plan de financement serait le suivant :

Etat au titre de la DETR 2025	46.84 %	450 419 €
Conseil Départemental 04	23.16 %	222 709 €
Part communale	30 %	288 483 €
<b>Total</b>		<b>961 611 €</b>

VOTE : Unanimité

Informations diverses :

- Cérémonie du 8 mai 2026

La commune a reçu des élus de « s'unir pour Céreste-en-Luberon » dont le rapporteur est Monsieur Stéphane DURBEC 7 questions :

- 1 Création d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et structuration de l'action sociale communale,
- Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) prévue à l'article 1650 du code général des impôts,
- Organisation du pilotage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sécurisation des procédures d'urbanisme,
- Renforcement de l'engagement communal en faveur du devoir de mémoire : Déportation, esclavage et Génocide arménien,
- Condition d'intervention dans l'instruction et la délivrance du permis de construire n°00404524S0016, sécurisation juridique au regard des dispositions de l'article 432-12 du Code pénal,

Une réponse orale a été apportée en séance.

- Implantation de colonnes de déchets à proximité du Monument aux morts, information du conseil municipal et transparence financière,
- Travaux d'enrobé rue Léonard de Vinci, régularité administrative, transparence financière et usage des moyens communaux.

La réponse aux deux questions est reportée à un prochain conseil municipal.

La commune a reçu des élus de « s'unir pour Céreste-en-Luberon » dont le rapporteur est Monsieur Stéphane DURBEC 12 amendements sur :

- **La délibération fixant des taux d'imposition 2026** : cet amendement propose une baisse de 1% des taux de la fiscalité foncière (TFPL à 58.72 % et TFPNB à 28.84 %) et l'engagement d'une trajectoire pluriannuelle de réduction de la pression fiscale de 10 % sur 7 ans, afin de préserver le pouvoir d'achat des administrés.

Le conseil municipal après avoir débattu, rejette l'amendement (13 voix pour et 2 voix contre).

- **Le Compte Financier Unique 2025** : cet amendement vise à flécher prioritairement l'affectation de l'excédent vers le fonds de concours pour les chantiers participatifs et la rénovation de la voirie du vieux village ;
- Il propose l'étude d'une stabilisation stricte des taux communaux assortie d'une clause de revoyure au budget supplémentaire ;
- Il porte sur la création d'une ligne budgétaire provisionnelle de 5 000 € pour la préfiguration du futur CCAS ;
- Il demande l'intégration d'un état détaillé des « restes à réaliser (RAR) afin de garantir le suivi de la replantation d'arbres et de la signalétique de stationnement.

Amendements retirés par Stéphane Durbec

- **Affectation du résultat (patrimoine classé)** : Cet amendement vise à rectifier une erreur matérielle sur le montant du déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 (36 258.84 € au lieu de 36 358.84 €) afin de mettre en cohérence la délibération d'affectation avec les données réelles du CFU 2025.

Rectification du résultat à 36 258.84 €.

L'amendement tombe

- **Modification des délégations consenties au Maire** : Il précise que si le Maire fixe les tarifs de voirie et stationnement (limite 5 000 €), le conseil municipal conserve la compétence exclusive pour fixer les loyers et redevances d'occupation de longue durée.
- Il encadre la réalisation des emprunts dans les limites du budget primitif et des autorisations de programme, avec obligation d'information détaillée à la séance suivante.
- Il limite les emprunts destinés à l'investissement à 100 000 € et conditionne les demandes de subventions à l'approbation préalable d'un plan de financement par le conseil.
- Il soumet à l'approbation du conseil municipal toute modification de marché public entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant initial.
- Il limite l'aliénation de gré à gré aux biens réformés ou sans usage, dans la limite de 4 600

- €, avec présentation d'un état annuel des cessions.
- Il impose de joindre un état détaillé (objet, montant, prestataire) de toutes les décisions prise par le Maire à chaque convocation de conseil municipal
- Le conseil municipal après avoir débattu, rejette les amendements (13 voix pour et 2 voix contre).

La commune a reçu des élus de « s'unir pour Céreste-en-Luberon » dont le rapporteur est Monsieur Stéphane DURBEC 5 vœux :

- Vœu relatif à la préservation et mise en protection d'un jardin historique remarquable (parcelles cadastrée G 480 et attenantes),
- Vœu relatif à la préservation des berges de l'Enchrême au nid d'amour
- Vœu relatif à la mise en place d'un « pass permis citoyen »
- Vœu relatif à la mise en place « Céreste porte des Alpes »
- Vœu relatif à la modernisation de la réglementation relative aux horaires des débits de boissons

La réponse aux vœux est reportée à un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20 h 55.

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans sa séance du 30 avril 2026 a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Céreste-en-Luberon le 13 mai 2026

Gérard BAUMEL  
Président de séance

Jean-Marie WILLOCQ  
Secrétaire de séance

*Informations : le procès-verbal de la réunion rédigé par la secrétaire de séance désignée par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus*